



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Tir à l'Arc

Association déclarée le 7 janvier 1976 N° 1154

Maison des comités
106 rue des Bussys
95600 Eaubonne
Tel : 01 34 16 07 51
arccd95@yahoo.fr

Eaubonne le 25/09/2012

Division Départementale : DD 95

Origine de la filière par équipes de clubs, les DD sont les premières étapes de la formation du tir à l'arc par équipes.

Clubs et Compagnies concernées : Toutes les équipes de clubs du 95.

Limitations : ne peuvent participer en DD tous les tireurs évoluant déjà en DR ou en D1, D2.

Composition des équipes : 4 tireurs (3titulaires+1 remplaçant)

Identités des équipes :
Classique hommes
Classique Femmes
Compound mixtes,(pas de mixité en DR)

Les concours de la DD95 sont :

01 et 02 décembre 2012	2X18m en salle à Pontoise
26 et 27 Janvier 2013	2X18m en salle à Osny
samedi 11 Mai 2013	2x50m Fédéral à Villiers le Bel
8 et 9 Juin 2013	2x70m FITA à Saint Ouen l'Aumône

Dès que toutes les équipes seront inscrites, les clubs organisateurs recevront les chèques venant du Comité Départemental.

Règlements :

- Respect de règles FFTA dans les épreuves programmées.
- Le classement s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe de 4 tireurs déclarée avant le début des tirs.
- La composition de l'équipe peut être modifiée à chaque épreuve, c'est le club qui est inscrit, pas la composition de l'équipe.
- Les équipes sélectionnées à la fin de la DD s'engagent, à participer à la finale des DD et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur.
En cas de refus de monter le club se verra imposer des sanctions sportives mises au point par la région.
- Les membres d'une même équipe doivent tirer au même départ.
- En Extérieur, toutes les équipes d'une même catégorie tireront au même départ (précisé sur le Mandat)

Le Comité ne récompensant plus le challenge, la somme habituellement prévue à cet effet sera partagée et paiera une partie des engagements des équipes

Le montant de l'inscription par équipe est de : 150 € représentant les mises des **4** tireurs sur les **4** concours

Le comité versera à chaque organisateur: **35 €** par équipe en salle et **45 €** par équipe en extérieur.

Si une équipe ne participe pas à une étape pour des raisons valables, elle ne sera pas remboursée, mais l'organisateur recevra le montant de l'inscription prévue.

Bon tir à tous.

Marc DEFOOR
Président du CD95 Tir à l'Arc